

**COMPTE RENDU DE LA REUNION EN MAIRIE CONCERNANT LES
PROBLEMES RENCONTRES A L'ECOLE DU BOUTEILLIER**

MARDI 13 NOVEMBRE 2007 A 18 HEURES

Monsieur Le Maire remercie l'assistance de sa présence puis présente les personnes qui interviendront à ses côtés tout au long de la réunion :

Monsieur ROBIN, Responsable du service santé et environnement de la D.D.A.S.S.
Madame JOANNARD, médecin inspecteur de la santé publique de la D.D.A.S.S.
Monsieur HUC, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription Louvres Fosses Marly
Madame Le Docteur FLOC'HLAY, médecin conseiller technique de l'Inspectrice D'Académie
Madame Le Docteur MAILLARD, médecin de l'Education Nationale en charge du Secteur de Louvres
Monsieur AUDINEAU, P.D.G. de l'entreprise FLIPO
Madame HAUPAS – Monsieur THOREAU, Maires Adjoints chargés du secteur
Madame GUILBERT, Directeur Général des Services
Monsieur CHESNEL, Directeur des Services Techniques

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble du personnel communal qui est intervenu chacun dans son domaine de compétences, et continuera à le faire pour que le transfert, la restauration, les accueils, etc... se passent dans les meilleures conditions, l'ensemble des enseignants et en particulier ceux des écoles Delacroix et de La Fontaine qui ont mis tout en œuvre pour accueillir leurs collègues et les enfants dans leurs écoles bien qu'ayant été prévenus tardivement, puisque tout a dû aller très vite entre la réunion avec les parents le jeudi soir et la décision de vendredi matin.

Il remercie également les parents d'élèves qui ont pris en charge le covoiturage afin d'apporter des solutions au problème du transport des enfants.

Il fait ensuite un rapide historique des faits :

Il rappelle d'abord les travaux qui ont été réalisés dans l'école depuis environ une dizaine d'années : des travaux de peinture dans tout le bâtiment cet été, le changement des fenêtres il y a sept ans, une remise aux normes de tout l'éclairage il y a une dizaine d'années, et l'isolation par l'extérieur il y a douze ans environ.

Monsieur Le Maire explique qu'il a bien conscience avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal que l'élément déclencheur des problèmes rencontrés fait suite aux travaux de peinture réalisés dans l'école cet été, avec les odeurs qui ont suivi, dès le premier jour de la rentrée, les interventions successives d'EDF, GDF, des pompiers, du cabinet INERIS qui a rendu son rapport dans le courant du mois d'octobre, des services de la D.D.A.S.S., le manque d'aération après les travaux et le confinement des locaux. Tous ces éléments ont contribué de manière légitime à l'angoisse des parents d'élèves qui ont été écoutés et entendus. Des mesures conservatoires ont été prises dans l'intérêt de la santé des enfants et de leur scolarisation.

Il rappelle également que l'école n'a pas fait l'objet d'une fermeture administrative.

Un certain nombre d'informations ont été mises en ligne sur le site Internet de la commune : www.ville-louvres.fr : le rapport d'expertise du cabinet Ineris paginé de 1 à 23 (sans page 4) et le rapport de la D.D.A.S.S. en date du 22 octobre 2007.

Une information sera diffusée à l'ensemble des parents des écoles Bouteillier, la Fontaine et Delacroix par l'intermédiaire des carnets de correspondance, avec accord de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Monsieur Le Maire reconnaît qu'il n'a pas forcément communiqué avec les parents comme il aurait dû le faire et notamment avec les familles des écoles de la Fontaine et de Delacroix. Il souhaite remédier à cette situation en organisant une réunion publique élargie le jeudi 22 novembre 2007 à 19 heures à l'espace culturel Bernard Dague.

Enfin, avant de passer la parole à Monsieur ROBIN, de la D.D.A.S.S., il émet le souhait que cette solution soit la plus provisoire possible. Tout sera fait pour que cela le soit.

Monsieur ROBIN explique que les services de la D.D.A.S.S. ont été saisis pleinement de ce dossier lors de la transmission par la ville de Louvres du rapport établi par le cabinet INERIS le 15 octobre 2007.

Le 18 octobre, Mesdames SALLENDRÉ et LAUTIER, [du service santé-environnement de la DDASS](#), se sont rendues sur place et ont procédé à une enquête environnementale qui [conclut que la source très probable à l'origine de la présence de micropolluants dans l'air identifiés par Ineris est liée aux travaux de peintures réalisés au cours de l'été](#). Des recommandations ont été transmises à Monsieur Le Maire, dont une aération importante dans les locaux, ce qui a été fait, [et un diagnostic de la ventilation](#).

Madame SALLENDRÉ est à nouveau intervenue vendredi dernier (9 novembre) pour prendre des mesures avec [un appareil de détection rapide de la présence de micropolluants \(méthode de mesures moins précise que celle appliquée par l'INERIS\)](#), [La présence de micropolluants organiques volatils n'a pas été détectée à cette occasion](#). Des mesures ont été faites dans pratiquement toutes les salles de classe.

Monsieur ROBIN intervient ensuite sur le rapport établi par le cabinet Ineris : les analyses ont été réalisées le lundi 17 septembre 2007 entre 7 h 30 et 10 h 30 dans trois endroits différents : une salle au rez de chaussée (classe de maternelle), une salle au premier

étage (salle de classe d'élémentaire) et une salle au second étage (informatique). Un point de mesures a été également mis en place à l'extérieur sous le préau.

Les analyses ont été faites après confinement total des locaux durant plus de 48 heures et ont fait apparaître la présence dans l'air d'un certain nombre de composés organiques volatiles et du formaldéhyde, (que l'on retrouve dans quasiment tous les intérieurs), mais avec des valeurs supérieures à la moyenne. Monsieur ROBIN ajoute que ce sont des valeurs certes élevées, mais qui ont pu déjà être, rencontrées dans d'autres groupes scolaires. Il souligne également que ces analyses ont été réalisées dans des conditions majorantes (absence totale d'aération et de ventilation durant tout un week end).

Supprimé : s

Supprimé :

Supprimé : été

Si on compare les valeurs trouvées à l'école du Bouteillier avec celles d'autres établissements scolaires, on se trouve dans l'intervalle haut. La qualité de l'air n'est pas excellente et cela est très probablement lié à une aération qui n'a pas suffisamment été faite dans les locaux après les travaux. Il n'est pas anormal que l'on trouve des substances comme le formaldéhyde ou les COV après la réalisation de travaux aussi importants. L'aération maximale des locaux doit permettre de revenir à des valeurs inférieures à celles retrouvées au mois de septembre.

Monsieur ROBIN confirme que le formaldéhyde est une substance cancérigène, comme beaucoup d'autres et précise que ce caractère cancérigène ne s'exerce qu'après une exposition à long terme (plusieurs années).

Monsieur Le Maire demande à Monsieur ROBIN ce qu'il faut faire pour que les enfants puissent réintégrer le plus rapidement possible leur école.

Monsieur ROBIN répond qu'à court terme, il faut améliorer de manière générale l'aération dans les locaux pour éliminer tous les micro polluants existants et renouveler l'air. Ouvrir les fenêtres au mois de décembre n'est pas une solution, mais il existe également des moyens de ventilation.

Monsieur Le Maire rappelle que toutes les écoles sont construites en respectant les règles de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène définies par la réglementation et en prenant en compte les recommandations de l'Education Nationale et que l'école du Bouteillier ne déroge pas à la règle. Elle n'est pas non plus située sur un site pollué.

La ville va procéder à la mise en place d'un système de ventilation dans l'école qui devrait améliorer la qualité de l'air. Monsieur ROBIN explique que pour avoir une ventilation optimale, il faut garantir 15 m3 par heure et par enfant dans une pièce.

Lorsque les travaux de ventilation seront terminés, la ville devra faire procéder à une campagne complémentaire d'analyses de l'air intérieur. Cette expertise devrait prouver que les taux ont bien descendu ce qui permettra d'affirmer que tout risque est écarté. Monsieur ROBIN pense que le cabinet Ineris devra être à nouveau sollicité parce qu'il a réalisé les analyses initiales ,et qu'il s'agit d'un organisme para public, en pointe dans l'étude de l'air ambiant. Il conviendra cependant de fixer des conditions de réalisation de cette seconde analyse. Monsieur le Maire demande que les services de la D.D.A.S.S. apportent leur soutien à la commune dans cette mise en œuvre, ce que Monsieur ROBIN accepte. L'Institut National de Veille Sanitaire pourra également apporter son soutien dans la méthodologie qui sera définie, cela dans le but d'avoir des résultats exploitables dans le temps.

Supprimé : a

Monsieur Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance selon la méthode suivante : des séries de trois questions sont posées auxquelles répondent les différents intervenants :

Dans ce compte rendu, les questions ont été regroupées pour éviter toute répétition et dans un souci de synthèse :

***Existe-t-il des risques d'allergies croisées , des risques à long terme ?
Les risques sont-ils plus grands pour les enfants allergiques ?***

Le Docteur FLOC'HLAY explique que le formaldéhyde peut être effectivement à l'origine de certaines allergies : allergies oculaires, allergies au niveau des voies respiratoires, ainsi que des maux de tête, des troubles de concentration, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est présent dans de nombreux produits employés dans la vie quotidienne (produits d'entretien, mobilier, cosmétiques, fumée de tabac, etc...). Les allergies croisées sont possibles lorsqu'on se trouve en présence de substances qui ont des similitudes de structures moléculaires.

La peinture employée répond- elle au cahier des charges des peintures devant être employées dans les écoles ?

Les parents souhaitent que la peinture soit analysée : même si Monsieur ROBIN pense que cela n'est pas nécessaire, Monsieur AUDINEAU, P.D.G. de l'entreprise FLIPO accepte de prendre en charge ces analyses à la fois financièrement et techniquement. Il prendra contact avec l'organisme de référence, le Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB), agréé pour ce type d'investigations.

Monsieur AUDINEAU précise que les peintures utilisées proviennent de fournisseurs de notoriété nationale Gauthier et Marius Dufour. Les deux fournisseurs ont mis en avant le fait que les substances rencontrées dans la peinture pouvaient également être trouvées dans d'autres produits courants : stabilos, fumée de tabac, photocopieur, etc...)

La matière est la même utilisée sur l'ensemble du bâtiment : les peintures Gauthier ont été employées pour les plafonds, les menuiseries, plinthes, la cuisine (peinture alimentaire).

Toutes les peintures utilisées répondent aux normes en vigueur. Une nouvelle réglementation est sortie, mais elle ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010 pour les fabricants et au 1^{er} janvier 2011 pour les applicateurs.

Il est précisé également que le centre anti poisons de Nancy a été sollicité concernant les peintures et qu'il n'a pas encore communiqué le résultat de ses recherches aux services de la D.D.A.S.S. Néanmoins, il a été établi que le mastic contient également du formaldéhyde. Monsieur ROBIN précise que la composition des produits industriels est protégée par le secret de fabrication et seul le centre anti poison est habilité à l'obtenir .. La DDASS est en liaison avec le centre anti-poisons.

Supprimé : es

Supprimé : s

Ne faut-il pas envisager une ventilation à double flux mécanique des locaux conformément à une norme AFNOR et une décontamination des locaux ?

Monsieur ROBIN explique qu'il ne connaît pas la norme AFNOR qui lui est indiquée ; Il se réfère aux valeurs qu'il a communiquées précédemment , à savoir 15 m3 par heure par personne dans une pièce.

Une ventilation simple va être mise en place prochainement dans l'école, les prélèvements qui seront réalisés après ces travaux indiqueront ce qu'il conviendra de faire éventuellement par la suite.

La situation de l'école du Bouteillier est elle identique à celle d'Ezanville ?

Les choses se sont passées différemment à Ezanville : il n'y a pas eu de travaux durant l'été. Le fait déclencheur a été l'utilisation d'un produit d'entretien en remplacement d'un autre. Ce produit a fait l'objet d'une mauvaise utilisation. Un lien a pu être établi entre les malaises d'enfants et la cause. L'école a fait l'objet d'une fermeture administrative, des travaux de ventilation ont été réalisés dans l'école qui n'est pas encore réouverte, puisque des analyses complémentaires sont en cours.

Monsieur Le Maire explique qu'en ce qui concerne Louvres, il n'a pas voulu prononcer la fermeture de l'école car rien ne l'y obligeait Monsieur ROBIN confirme que les situations des deux communes sont très différentes au niveau de la source.

Que fait-on des enfants ?

Dans l'attente des résultats de la seconde série d'analyses, les enfants resteront dans les écoles Delacroix et de la Fontaine Sainte Geneviève.

Les parents d'élèves attirent l'attention des intervenants sur le fait que leurs enfants ont été pris de vomissements, de nausées, de problèmes respiratoires, de maux de ventre, de conjonctivite suite aux travaux de peinture. Certains ont fait l'objet de bilans de sang.

Monsieur HUC explique que les équipes enseignantes ont fait le nécessaire dès le départ, toutes les informations ont été transmises à l'Inspection Académique et aux médecins scolaires. Un contact direct a été pris avec les services de la D.D.A.S.S. qui a tout de suite demandé s'il y avait des enfants incommodés sur le temps scolaire dès les premiers jours, ce qui n'était pas le cas.

Les informations ont été remontées au fur et à mesure à la Mairie et à l'Inspection Académique, mais il n'a été enregistré rien de significatif pouvant traduire une situation d'urgence. Monsieur HUC rappelle que lors des conseils d'école qui ont eu lieu avant les vacances de la Toussaint, il a , comme aujourd'hui, présenté les démarches qui ont été mises en œuvre dès le début des événements au sein de l'Education Nationale en collaboration avec les services de la D.D.A.S.S. d'une part, et de la municipalité d'autre part. Après les vacances, des parents d'élèves l'ont alerté de vive voix sur le fait que des analyses de sang avaient été faites sur certains enfants.

Après les vacances, des parents d'élèves ont alerté Monsieur HUC de vive voix lors de la réunion accordée aux parents d'élèves par Monsieur Le Maire le 7 novembre 2007, sur le fait que des analyses de sang avaient été effectuées sur certains enfants. Monsieur HUC explique alors que ces nouvelles données ont été prises en considération et qu'un protocole de

traitement de ces dernières serait mis en place. Il cède alors la parole au Docteur FLOC'HLAY médecin conseillère technique auprès de Madame L'Inspectrice d'Académie.

Le Docteur FLOC'HLAY confirme qu'elle a été en contact dès la fin août avec Monsieur HUC et les services de la D.D.A.S.S. Jusqu'au 10 septembre, seules deux adultes ont signalé des maux de tête et des nuisances olfactives. Elle n'a eu aucun élément d'information pour les enfants. Le Docteur FLOC'HLAY ajoute que les informations médicales nouvelles concernant les enfants pourront être étudiées par les services de la médecine scolaire et de la D.D.A.S.S., pour les parents qui le souhaitent.

Selon les statistiques, le taux d'allergies dans les écoles est d'environ 8 %. Dans le cas présent, elle ne peut dire si les analyses qui ont été faites chez les enfants durant les vacances sont en lien avec les travaux de peinture. Elle est prête à recueillir tous les éléments d'information de la part des parents et à étudier si les symptômes observés chez les enfants sont susceptibles d'être liés à ces travaux.

Le Docteur MAILLARD s'est rendue dans l'école le 18 octobre, en même temps que les représentants de la D.D.A.S.S. à la demande de Monsieur HUC. Elle n'a pas eu de signalement d'enfants malades, elle n'a pas non plus été alertée ni par les médecins généralistes, ni par des allergologues.

Madame JOANNARD, médecin inspecteur de la santé publique de la D.D.A.S.S. confirme qu'il est de la compétence des médecins scolaires de l'Education Nationale de recueillir les informations sur les symptômes des enfants. La D.D.A.S.S. peut venir en appui pour le recueil et l'analyse de ces données. A ce stade, afin de mieux comprendre la situation, il peut être proposé de réaliser une enquête visant à décrire et quantifier les phénomènes sanitaires rapportés. Cela doit concerner les élèves mais aussi l'ensemble du personnel présents dans l'école. La D.D.A.S.S. pourra solliciter l'appui de la cellule interrégionale d'Epidémiologie d'Ile de France qui est une antenne régionale de l'Institut National de veille sanitaire (INvs). Un questionnaire de santé pourra être diffusé aux parents et aux adultes.

Supprimé : IGNARD

Le Docteur FLOC'HLAY assure que le formaldéhyde peut être responsable à court terme de maux de tête, d'allergies, de manque de concentration. Des phénomènes d'allergie peuvent être décelés, comme les rhinites d'origine allergique. En réponse à la question d'un parent sur les otites, elle précise qu'il faut envisager des causes d'origine infectieuse.

Pourquoi les parents n'ont-ils pas eu d'information avant le 7 novembre sur la « fermeture » de l'école ?

Monsieur Le Maire répond que les parents d'élèves ont des représentants élus au sein des fédérations de parents d'élèves dont c'est le rôle d'être le relais.

Tous les travaux réalisés dans le groupe scolaire depuis une quinzaine d'années ont été signalés aux services de la D.D.A.S.S. Tous les prélèvements nécessaires seront faits.

Aujourd'hui, ce qui importe le plus, selon Monsieur le Maire, c'est que les décisions nécessaires aient été prises collégalement dans l'intérêt des enfants, à la fois avec le souci de leur santé et pour leur permettre également de continuer leur scolarité dans les meilleures conditions.

Les médecins généralistes ont-ils le droit de refuser de prescrire des analyses de sang ?

Le Docteur FLOC'HLAY explique que chaque médecin est indépendant et libre de ses prescriptions. En général, lorsqu'un médecin prescrit des examens de sang, c'est parce qu'il recherche quelque chose de précis, sur la base de signes cliniques.

Elle rappelle également que les médecins scolaires n'ont pas compétence pour prescrire des ordonnances dans le cadre de leurs missions.

Monsieur Le Maire ne souhaite pas intervenir dans les compétences des médecins. En revanche, chaque famille peut si elle souhaite, prendre contact avec le médecin scolaire qui ensuite peut adresser un courrier au médecin traitant.

Monsieur HUC ajoute que le Docteur MAILLARD a agi avec professionnalisme à tous les stades du suivi et du traitement des événements. Elle a un secteur d'intervention très important : 43 établissements. L'Education Nationale doit faire face à un problème important de postes de médecins : en cinq ans, le service médicale de l'Education Nationale du Val d'Oise a perdu 23 médecins

Si l'on n'était pas intervenu mercredi matin au retour des vacances, qu'est ce que vous auriez fait, Monsieur Le Maire ?

Monsieur Le Maire admet que la position des représentants des parents d'élèves a influé sur sa décision.

Quand se terminera cette nouvelle phase et quand aura-t-on le rapport définitif de la D.D.A.S.S ?

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est important que les enfants soient scolarisés même si les conditions sont moins confortables, mais malgré tout acceptables. Des travaux de ventilation vont être réalisés, des analyses seront refaites à l'issue de ces travaux, avec une collaboration Ineris/D.D.A.S.S. et un rapport définitif devrait être établi par la D.D.A.S.S. qui sera rendu public. En parallèle, des analyses seront également faites par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment. Une expertise sera diligentée par la D.D.A.S.S. auprès de la cellule interrégionale d'épidémiologie. Quelle échéance ? Ni Monsieur le Maire, ni Monsieur ROBIN ne peuvent se prononcer, car on fait appel à des organismes extérieurs ([INERIS](#), [CSTB](#)) dont on ne maîtrise pas les plannings. Cependant, Monsieur Le Maire émet le souhait que la situation soit redevenue normale avant les vacances de fin d'année et que les enfants puissent réintégrer leur école le 7 janvier 2008. Tout est mis en œuvre pour la santé des enfants, ce qui doit rassurer les parents.

Un exercice d'évacuation en présence des Pompiers a été programmé dans les écoles Delacroix et de la Fontaine. Monsieur Le Maire mesure exactement les responsabilités qu'il a prises en décidant les transferts des enfants dans les deux autres écoles. Si ces exercices d'évacuation devaient s'avérer négatifs, il prendrait bien sûr d'autres dispositions car il ne faudrait pas avoir soustrait les enfants d'un danger pour les exposer à un autre.

Monsieur HUC rappelle la répartition des compétences entre les différents services de l'Etat : Education Nationale et la D.D.A.S.S. Il n'appartient pas à l'Inspecteur d'Académie de prendre la décision de fermer une école. Monsieur HUC souligne également que l'Education Nationale intervient une fois la décision prise par le Maire de la commune quant au lieu de scolarisation des élèves en travaillant à garantir la continuité éducative. Il confirme EN OUTRE les propos de Monsieur Le Maire selon lesquels tout est fait pour que les enfants ne soient pas perturbés.

Les problèmes de transport ?

Dans un premier temps, il a été mis en place dès lundi 12 novembre un dispositif pour répondre le mieux possible à l'urgence, la possibilité pour les familles de prendre les lignes régulières R5 et R6 gratuitement. Monsieur Le Maire explique qu'il ne sera pas possible de mettre un bus à la sortie des écoles pour l'ensemble des enfants, pas plus des animateurs au départ de l'école du Bouteillier pour acheminer les enfants. C'est pour cela qu'il demande aux uns et aux autres de faire des efforts, y compris aux parents qui doivent s'organiser pour faire du covoiturage. Il ne semble pas aberrant de demander à des parents de transporter d'autres enfants. Il remercie par avance les parents.

Le problème du règlement de la restauration scolaire ?

Les agents municipaux chargés de la restauration scolaire ont tout fait pour que les enfants ne pâtissent pas du changement d'école.

Pour ce qui est du règlement des repas, on étudie la question en fonction de notre tarification selon les quotients familiaux. Les situations spécifiques seront étudiées de manière individuelle par le C.C.A.S.

L'aspect pédagogique a-t-il été pris en compte ? Et la sécurité ?

Monsieur HUC explique que ces deux dimensions (pédagogie et sécurité) ont déjà été prises en considération par les enseignants. C'est la préoccupation de tous les instants des équipes pédagogiques et de lui-même. Des parents d'élèves expriment le souhait que ces questions pédagogiques puissent être traitées au sein d'une assemblée « institutionnelle » et plus restreinte. Les enseignants présents ainsi que certains parents d'élèves suggèrent l'organisation d'un grand conseil d'école très prochainement afin de débattre de ces questions. Monsieur HUC intervient en exprimant le souhait que les quatre directrices concernées et leurs équipes pédagogiques puissent procéder elles-mêmes à l'organisation de ce conseil d'école extraordinaire. La date serait ainsi définie par celles-ci en collaboration avec Monsieur Le Maire et les parents élus.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Maire remercie les personnes présentes et clôt la réunion vers 22 heures.

